



Séisme du 11 janvier 1839 à la Martinique

Si les annales d'un pays recensent parfois de douloureux moments, le 11 janvier 1839 reste parmi les heures les plus sombres que l'île de la Martinique ait eu à connaître durant son histoire. Un séisme d'une extrême violence.

La cause de cette catastrophe majeure ? L'activité sismique liée à la fameuse dérive des continents, ce jeu des plaques tectoniques qui, par effets de déplacements des unes par rapport aux autres, emmagasinent des tensions (contraintes) dans les roches qui, tôt ou tard, finissent par se relâcher et occasionner le séisme.

La Caraïbe constitue une plaque en elle-même qui se déplace de manière relative par rapport aux plaques Nord-Amérique et Sud-Amérique qui la bordent au nord, à l'est et au sud.

Dans la région des Petites Antilles, le mouvement de convergence du plancher océanique Atlantique avec la plaque Caraïbe progresse à une vitesse de 2 cm/an : cette frontière, nommée zone de subduction, est le siège de séismes pouvant être importants. Le 8 février 1843, par exemple, un séisme survient au nord-nord-est de la Guadeloupe (magnitude estimée entre 7,5 et 8,0) et ravage cette île et ses voisines (Antigua, Barbuda), causant plus de 3000 victimes à Pointe-à-Pitre.

De même, le 29 novembre 2007, un séisme de ce

type affecte la Martinique (magnitude 7,3), mais la profondeur de son foyer (hypocentre) est importante (150 km), ce qui occasionne des effets plutôt réduits. Car la profondeur est un facteur déterminant pour le ressenti d'un séisme ; à magnitude égale, plus le foyer est proche de la surface, plus les mouvements sismiques sont importants.

Mais, l'activité sismique des Antilles ne se limite pas qu'à la zone de subduction. Des contraintes résiduelles subsistent et se retrouvent au sein même

de la plaque Caraïbe, initiant des déformations de la croûte terrestre. Ces déformations, que l'on retrouve associées à nombre de failles dont quelques-unes très importantes, s'égrènent à la fois sur ou sous les îles et à leur proximité en mer. Cette zone, appelée communément l'arc des Caraïbes, est aussi le siège d'une activité sismique remarquable, à l'exemple du séisme du 21 novembre 2004 aux Saintes (Guadeloupe, magnitude 6,5).

Le 11 janvier 1839 : journée d'une catastrophe

À Fort-Royal (aujourd'hui Fort-de-France), par un temps calme et un horizon brumeux, à 5h55 du matin ce 11 janvier, « une sorte de rugissement vague et lointain, assez comparable pour l'oreille à l'effet d'une rafale sert de précurseur au fléau », dit un compte rendu du *Courrier de la Martinique*.

Puis, aussitôt, la terre s'ébranle dans une série d'oscillations qui, entrecoupées de courtes périodes de repos, durent pendant 25 à 30 secondes. La force de ces oscillations est « telle qu'un homme privé d'appui doit être inévitablement renversé. »

À au même instant, dans la Arade de Fort-Royal, à bord de La Recherche, l'Enseigne de vaisseau Pacine constate que son navire est ébranlé dans toutes ses parties par une secousse qui dure près de 40 secondes. « Les mâts de perroquet fouettaient comme des bambous. » Quelques secondes après, il voit s'élever sur le

rivage comme une espèce de vapeur qu'il prend pour de l'écume de mer...mais ce n'est qu'un nuage de poussière causé par l'écroulement des maisons.

À terre, les mouvements telluriques se font sentir tour à tour de l'est à l'ouest, du nord au sud et enfin dans le sens vertical.

« J'ai la triste mission d'avoir à vous annoncer la ruine entière de la ville de Fort-Royal »

(le gouverneur de la Martinique au ministre de la Marine)

La population, brusquement arrachée à son sommeil, fuit au milieu d'une pluie de pierres et de décombres. D'une manière quasi instantanée, la ville est devenue un champ de ruines, « les rues, les cours, les jardins ont disparu sous l'affaissement simultané des constructions. Des 800 maisons que compte la ville, 400 jonchent le sol, 200 sont partiellement écroulées, et ce qui reste debout menace incessamment de nouveaux malheurs : 50 à 60 à peine peuvent être habitées sans danger. Mais aucune n'a été épargnée, les maisons en maçonnerie s'étant écrasées sur leurs voisines en bois. Quant aux établissements publics, l'hôtel du Gouvernement, celui de Bellevue, l'hôpital, l'église, le Conseil colonial, la Cour royale, la caserne de gendarmerie, celle de l'artillerie, le magasin général, les deux prisons, tous ont partagé le sort commun. » À l'hôpital, par exemple, le pavillon neuf, construction monumentale récemment achevée et pouvant recevoir 160 malades, s'effondre dans sa totalité, ensevelissant les 46 malheureux présents ce jour-là.

Dans la cour Sainte-Luce, Amas de cabanes servant de refuge à la partie la plus pauvre de la population, on compte quatorze cadavres. À la prison, neuf individus sont écrasés et treize blessés grièvement. Dans les rues, des pavés sont arrachés et des fissures apparaissent dans le sol. La violence de la secousse est telle qu'une

grille en fer est arrachée des piliers de pierre de taille dans lesquels elle est insérée et lancée à dix pieds (3,30 m) de son emplacement. À Bellevue, résidence du gouverneur, les deux pignons se sont écroulés jusqu'au premier étage et tous les murs sont fendus. C'est une catastrophe totale. Deux jours après, le nombre de victimes s'élève à 261 morts et 250 blessés à Fort-Royal.

Mais l'île entière a subi la secousse

À Saint-Pierre, si les domages n'atteignent pas ceux de Fort-Royal, toutes les maisons en maçonnerie ont plus ou moins souffert et on y compte cinq victimes et plusieurs maisons abattues, particulièrement dans le quartier du Mouillage, depuis la rue de Lacy jusqu'à la place du marché. À mi-chemin, le bourg de Case Pilote est aussi impitoyablement maltraité que

Fort-Royal et on y compte plusieurs blessés.

Dans certains endroits, la campagne a aussi beaucoup souffert. Certaines personnes disent avoir vu « sauter la terre autour d'elles, comme si elle eût été jetée en l'air. » Aux dires du gouverneur, « les établissements de pierre, les fours, les usines, les moulins sont presque tous détruits. »

Au Robert et au François, des bâtiments ont subi de graves dommages. Sur la propriété de M. Brière de l'Isle, par exemple, la majeure partie des bâtiments de sa sucrerie des Palmistes, située à une demi-lieue du François, s'est écroulée et les murs restés debout sont tous lézardés. Cheminées, étuves, voûtes des fourneaux, combles ne forment plus qu'un monceau de décombres, tandis que d'autres propriétés de même nature, situées dans la même vallée, furent à peine ébranlées. D'autres phénomènes se manifestèrent au François : l'eau d'un puits monta de plus de 6 pieds (1,80 m) au-dessus de son niveau ordinaire et déborda à grands flots ; une source thermique se réchauffa de plusieurs degrés et doubla de volume pendant la commotion.

La Rivière-Salée a été rudement secouée, tout comme la Trinité où quelques maisons ont été renversées. Le Marigot, Le Lamentin, Sainte-Marie et La Grande-Anse figurent parmi les lieux les plus éprouvés comparativement aux « extrémités est, nord et sud de l'île qui n'ont éprouvé que fort peu de dommages. »

D'après la répartition des secours accordés aux églises, presbytères et aux particuliers, ce sont les paroisses suivantes qui bénéficient des sommes les plus élevées : Lamentin, Trou au Chat, Rivière Salée, Robert, la Trinité, Gros Morne, Prêcheur, Case Pilote, Grande Anse. A contrario, ces mêmes secours sont négligeables à Macouba, Sainte-Luce, Basse Pointe, Sainte-Anne, Marin et Anse d'Arlets.

À quelque distance vers le sud de la Martinique, l'île de Sainte-Lucie ressent aussi la secousse. D'une durée de 35 secondes et accompagnée d'un bruit sourd et prolongé, elle endommage tellement les murs de plusieurs maisons de Castries que leur démolition est envisagée.

À la Barbade, le séisme est encore fortement ressenti, lézardant quelques murs tandis que le choc principal est noté jusque sur le continent sud-américain, à Georgetown (Guyana) et à Pamaribo sur la côte du Surinam à plus de 950 km de la Martinique.

Vers le nord, les ondes telluriques atteignent la Guadeloupe, Marie-Galante, La Désirade et les Saintes en deux fortes secousses d'une durée de plusieurs secondes chacune ; il n'y est cependant pas fait part de dommages. La commotion se propage aussi jusqu'à Basseterre dans l'île de Saint-Kitt's, distante de 350 km de Fort-de-France.

Du point de vue sismologique, le rayonnement des ondes à grande distance (à plus de 900 km vers le sud), le niveau d'intensité à la Martinique où plusieurs communes enregistrent le degré 8 (sur l'échelle d'inten-

SECOURS A L'OCCASION
DU
TREMBLEMENT DE TERRE.

ÉTAT des sommes accordées aux Communes. pour la réparation ou la reconstruction des Églises et Presby
(TABLEAU N° 6 du *Journal officiel de la Commission cent*)

1	Lamentin	10,000
2	Trou-au-Chat	10,000
3	Saint-Robert	10,000
4	Rivière-Salée	10,000
5	Trinité	6,500
6	Saint-Pierre (Presby)	7,500
7	Anse-d'Arlets	5,500
8	Sainte-Luce	4,200
9	Diamant	4,000
10	Rivière-Pilote	3,800
11	Sainte-Anne	»
12	Marin	5,000
13	Vauclin	3,000
14	François	5,000
15	Robert	10,000
16	Trinité	10,000
17	Sainte-Marie	6,500
18	Marigot	10,000
19	Grand-Anse	10,000
20	Basse-Pointe	»
21	Prêcheur	10,000
22	Carbet	4,300
23	Case-Pilote	10,000
24	Morue	10,000
25	Gros-Morne	10,000
TOTAL		112,000
ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE		
26	Commune de St-Pierre (Mouillage)	7,000

État des sommes accordées pour la réparation des églises martiniquaises endommagées par le séisme de 1839 (Journal officiel de la Martinique du 18 septembre 1839)

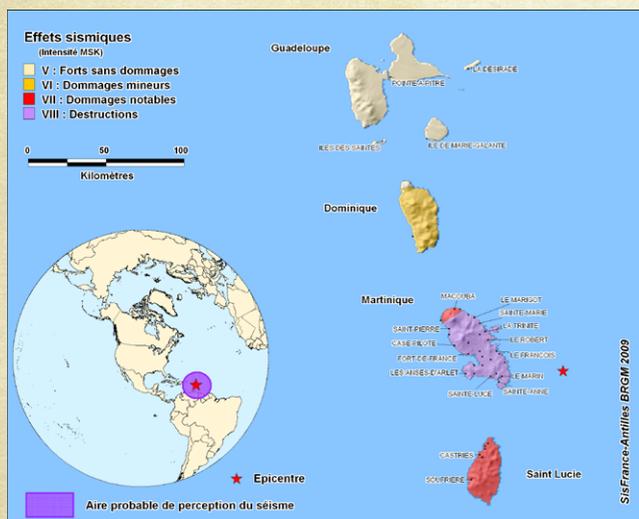
sité en 12 degrés) – voire le degré 9 à Fort-de-France –, et la durée de l'ébranlement, dépassant plusieurs dizaines de secondes, militent en faveur d'un puissant séisme dont la magnitude (échelle de Richter) serait comprise entre 7,0 et 7,5.

Dans l'état des connaissances actuelles, l'épi-

centre est suggéré à une quarantaine de kilomètres au sud-est de la Martinique. Notons enfin qu'aucun tsunami n'a été remarqué lors du déroulement de ce sinistre phénomène.

À la suite du choc principal, des répliques, qualifiées de faibles secousses, sont comptabilisées presque

quotidiennement à la Martinique entre le 11 et le 20 janvier 1839. L'une d'elles, survenue le 13 à Fort-de-France par un temps de surcroît venteux, serait responsable de la chute de beaucoup de pans de murailles restés encore debout.



Intensités du séisme de Martinique du 11 janvier 1839 (données SisFrance-Antilles, BRGM, 2009)



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

Direction générale de la Prévention des risques
92055 La Défense Cedex
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

